

Séance du 12 novembre 2020

Compte-rendu des votes

en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

2020-10-041 : **TARIFS COMMUNAUX 2021**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les taux des tarifs communaux pour 2021 ci-dessous

Prestations	Tarifs 2021
PHOTOCOPIES	
<u>Administrés</u>	
- Noir et blanc A4	0,20 €
- Couleur A4	0,70 €
<u>Associations</u>	
- Noir et blanc A4 sur papier couleur (fourni par la mairie)	0,05 €
- Couleur A4 sur papier blanc (fourni par la mairie)	0,10 €
Une copie format A3 correspond à 2 copies format A4. Le tarif sera donc doublé.	
FAX	
- France	1,60 €
- Etranger	2,00 €
CIMETIERE	
- Concession 30 ans	120,00 €
- Columbarium 30 ans	840,00 €
- Columbarium 15 ans	420,00 €
- Plaque à apposer sur stèle jardin du souvenir	120,00 €
Aucune concession ou case ne pourront être vendues à l'avance	
ENCART PUBLICITAIRE ECHOS FERTOIS	
- Entreprises fertoises (la parution)	25,00 €
- Entreprises hors communes (la parution)	28,00 €
DIVERSES PRESTATIONS	
- Récupération d'un chien	30,00 €
- Chenil (par nuit)	30,00 €
- Livre « Patrimoine dans votre commune »	16,00 €
- Droit de stationnement	
* Camion pizza, camion restauration rapide	20,00 €
* camion magasin (outillage)	50,00 €
* camion magasin (vêtements, matelas, ...)	30,00 €
* cirque (par jour)	100,00 €
LOCATION SALLE POLYVALENTE (capacité de 70 personnes assises)	
- *Réunion journée commerciale de 8h à 18h	55,00 €
- *Location pour groupes (vacances scolaires de 8h à 18h) (la journée)	25,00 €
- *Vin d'honneur (associations et familles fertoises)	55,00 €
- *Vin d'honneur (hors communes)	100,00 €
<u>Associations fertoises</u>	
- réunion à but non lucratif interne à l'association - 1 fois dans l'année	Gratuit

- *Loto, belote, fête foraine, soirée payante, ...	55,00 €
- *Vide-grenier, randonnée pédestre	30,00 €
- *Manifestation interne de l'association	30,00 €
<u>Associations hors communes</u>	
- *Manifestation en semaine	70,00 €
- *Réunion en semaine	15,00 €
<u>Familles fertaises</u>	
- *En semaine	60,00 €
- * Week-end, jours fériés	110,00 €
<u>Familles hors communes et associations hors communes</u>	
- *Week-end, jours fériés	190,00 €
<u>*CHAUFFAGE POUR TOUT TYPE DE LOCATION</u>	
Participation chauffage période hivernale – 1 journée	20,00 €
Participation chauffage période hivernale – weekend	40,00 €
<u>Étang communal</u>	
Carte à l'année : Tarif extérieur (3 lignes)	50,00 €
Carte à l'année : Tarif communal (3 lignes)	40,00 €
Carte à l'année : Tarif enfant de 12 à 18 ans (3 lignes)	25,00 €
Le prix du ticket à la journée (2 lignes)	6,00 €
Ticket gratuit jeunes de moins de 12 ans accompagné d'un adulte (1 ligne)	
<u>Espace de COWORKING</u>	
Salle de réunion - Location 1 journée	80,00 €
Salle de réunion – Location 2 jours et suivants	70,00 €
Bureaux : location « nomade » : 1 journée (3 à 6 jours par mois)	12,00 €
Une réduction de 20 % sera appliquée sur ces 2 tarifs pour les administrés dont le code postal est : 41220	
Bureaux : location « demi-résident » : 1 semaine* (jusqu'à 11 jours par mois)	120,00 €
Bureaux : location « résident » : mensuelle* (22 jours par mois)	180,00 €
*Réduction de 10 € sur la location de la « salle de réunion »	

2020-11-042 : Tarifs cantine scolaire 2021

Madame le Maire rappelle également qu'au premier janvier 2021, les réservations des repas se feront en ligne sur le site sécurisé « parents services » Un tarif doit être pris pour les absences non justifiées et les réservations non faites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs pour les tickets de cantine à partir de janvier 2021

- Tarif normal : 3.30 €
- Tarif familles nombreuses (3 enfants scolarisés) : 3.00 €
- Absence(s) non justifiée(s) : le prix d'un repas sera facturé le premier jour d'absence
- Réservation(s) non faite(e) : le prix du repas sera facturé avec une pénalité de 1 €

2020-11-043 : Règlement intérieur de la restauration scolaire

Madame le Maire donne lecture du nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire et de la pause méridienne aux membres du conseil municipal Ce règlement sera remis aux parents qui devront le signer et le remettre dans le cahier de liaison de leur(s) enfant(s), il sera également affiché dans le restaurant scolaire et consultable sur l'espace famille.

2020-11-044 : Taux et exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale

Le conseil municipal à la majorité (POUR 13 – CONTRE 2) a voté les taux et exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale au 1^{er} janvier 2021 :

- à fixer le taux de 2 % sur l'ensemble du territoire communal pour une durée minimale de 3 ans reconductible d'année en année ;
- à fixer Le taux de 5 % s'appliquera uniquement sur les constructions des maisons route du Bonveau sur les terrains situés en zone AK route du Bonveau et sur le secteur de « La Chataigneraie » compte tenu que le réseau assainissement a été prolongé pour ces futures maisons.
- à exonérer en partie, soit 50 % les abris de jardin de moins de 20 m²

2020-11-045 : Règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal.
Celui-ci est consultable en mairie

2020-11-046 : Demande de subvention – MFR CHAINGY

Madame le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de la Maison Familiale et Rurale de CHAINGY – 27 route de Blois – 45380 CHAINGY, une subvention est sollicitée pour aider l'Association à couvrir les frais pédagogiques. Un jeune de la commune est actuellement scolarisé dans cet établissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 70 €

2020-11-047 : Redevance d'Occupation du Domaine Public - RODP

Madame le maire informe le conseil municipal du montant de la redevance d'occupation du domaine public ORANGE pour l'année 2020 pour un montant de 2 132.72 €

-
- Réception de l'arrêté de catastrophe naturelle : la commune n'a pas été reconnue à ce titre. Un recours va être fait.
 - 1 CDD a été signé pour un mois (novembre 2020) à raison d'une heure par jour scolaire dans le cadre du protocole sanitaire à respecter à l'école.
 - 1 stagiaire est présent pour 2 semaines pour moitié à la cantine et pour moitié aux espaces verts. Une convention a été signée avec le MFR de CHANGY (45). M. Lorentin SABOYA.
 - Subvention FIPD – Le dossier doit repasser en commission pour un complément de subvention. Initialement une subvention de 500 € avait été attribuée mais n'était pas suffisante pour l'installation d'un visiophone à l'école.
 - Empoisonnement de l'étang communal : 13 novembre 2020 à 14 H 45 suite commande poissons Ets DOYON.
 - Compte rendu de la commission pêche : - règlement revu et à finaliser
 - pour 2021 : prévoir achat de tables de pique-
 - Ouverture de la pêche en 2021 : 23 mars
 - Arrêté à prendre pour la régie pêche
 - La Poste : mise en place d'un facteur/guichetier en 2021
 - Piscine Saint Laurent : séances de piscine pour les scolaires autorisées mais coût trop important pour chauffer l'eau, les séances ont été annulées.
 - Compte rendu de la réunion du conseil d'école du 10 novembre 2020 :
105 enfants scolarisés en 2020-2021 prévisions de 108 enfants scolarisés en 2021-2022
Projet cirque maintenu à ce jour pour fin mai début juin 2021
Prévoir l'achat de mobilier scolaires : tables + chaises
 - Formations élus : DIF 2021
Les nouveaux conseillers municipaux ont droit à 20 heures de formation, les anciens conseillers à 120 heures
Les membres du conseil municipal intéressés doivent s'inscrire avant le 18 novembre 2020